

Formation précongrès

Les repérages amiante

Objectifs :

Cette formation vise à donner les éléments et moyens permettant de :

- Connaître les repérages « amiante » requis réglementairement par les différentes réglementations (code de la santé publique, du travail, de la construction et de l'habitat,...).
- Savoir définir quel repérage pour quel objectif, ses limites et ses justifications.
- Appréhender les exigences en matière de repérage, notamment sur les compétences de l'opérateur de repérage et sa mission de repérage.
- Savoir exploiter un rapport de repérage dans un contexte de prévention des risques en regard d'une exposition passive ou à l'occasion de travaux sur matériaux amiantés

Contenu :

- Les différents types de repérages sur immeubles bâtis (DTA, DAPP, constat avant vente, repérage avant travaux, repérage avant démolition), leur contenu, leurs limites, leur justification réglementaire ;
- Autres repérages (installations industrielles, équipements, matériel de transport, enrobés routiers, ...).
- Exigences concernant la mission de repérage (entretien préalable, objectifs de la mission, information sur les repérages antérieurs, visite de reconnaissance, exécution de la mission, sondages et prélèvements, édition du rapport).
- Exigences concernant l'opérateur de repérage (compétence, connaissance des matériaux contenant de l'amiante, certification, indépendance, assurance).
- Le contenu du rapport de repérage : exigences réglementaires et recommandations.
- Lecture d'un rapport de repérage : les informations à rechercher en priorité, les informations utiles et les informations complémentaires.
- L'exploitation du rapport de repérage par le médecin du travail et son équipe pluridisciplinaire : mise en perspective au regard de la mission de prévention.

Illustrations par quelques études de cas pratiques.

Prérequis : Aucun particulier.

Animateur :

Gilliane GIROD
Ingénieur prévention
Référente amiante
Directrice BFC

Sessions : Durée 3 H00

17 mai 2017
de 9H00 à 12H00.

*Si plus de 20 personnes inscrites,
autre session le mardi 16 mai de
14H00 à 17H00*

Public concerné :

Médecin du travail, son
équipe pluridisciplinaire
(collaborateur médecin,
IRPR, infirmier, interne,
ASST, ...).

Lieu :

SST BTP 21
3 Rue René Char
21000 Dijon

Modalités d'inscription :

Inscription auprès
du GNMST BTP.

Tarif :

BTP : 250 euros
Hors BTP : 275 euros